# CONSEIL MUNICIPAL 31 Mars 2016

Le **trente et un mars deux mil seize**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard RIANT, Maire.

Présents: Bernard RIANT, Maire,

Véronique PIERRON, Richard GAUTIER, Joël NAIN, adjoints

Nadine DURAND, Jean François CAPOLUNGO, Jean DELOFFRE, Thierry GUENARD, Maurice POULIN, Martine CHEVALLIER, Jean Michel GUYOT, Frédéric MAGNIER, Maryline RENAUDIN,

Absent excusé: Mathieu DEBAIN (pouvoir Bernard Riant)

Absent : Dany MOINE

Secrétaire de Séance : Véronique PIERRON

(3) (S)

## 1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 25 Février 2016

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représenté.

# 2 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Pas de dossier

## 3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

#### Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

<u>Eventuel regroupement pédagogique Vallan - Gy l'Evêque</u> : à la demande le l'Inspection Académique, le dossier va être étudié.

Une réunion d'informations auprès des familles aura lieu le Lundi 4 Avril 2016 à 19 heures à la salle de la fontaine.

Un courrier du Préfet nous informe que la vigilance reste renforcée sur le territoire. Les consignes déjà mises en place le resteront :

- Fermeture des grilles des 2 écoles

- Stationnement interdit devant l'école. 2 parkings sont à disposition : utilisez les !

La commission enfance organise une sortie au cirque star à Piffonds le jeudi 21 avril. Le transport est pris en charge par la Mairie. Une participation de 8 euros est demandée aux familles.

<u>Journée internationale de la forêt</u> : journée « réussie » 67 enfants et 33 adultes

Balade le matin en compagnie de parents, des institutrices, de notre référent ONF et de 7 enfants de l'IME rue de Grattery.

Repas tiré du sac pris en commun à la salle de la fontaine

Plantation des arbres vers le lavoir dans le cadre de l'opération « plus d'arbres, plus de vie ». Cette année chaque arbre portera le nom d'un enfant.

Goûter préparé par nos mamies.

LPO: ligue protection des oiseaux

lère intervention le 17 mars dans le cadre des NAP : les GS (grandes sections) seront intégrées au groupe.

#### Conseil d'école :

La gendarmerie viendra le vendredi 8 avril à 9 heures pour définir les pièces qui serviront de confinement en cas d'incidents graves.

#### Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

Les commissions se sont réunies le lundi 7 mars à 18 h 30 à la mairie.

<u>Présents</u>: Véronique PIERRON, Martine CHEVALLIER, Jean François CAPOLUNGO, Jean DELOFFRE, Thierry GUENARD, Mathieu DEBAIN, Joël NAIN

Absentes excusées: Nadine DURAND, Maryline RENAUDIN

- Les commissions proposent de modifier la durée de l'éclairage public. Jean DELOFFRE nous fait le bilan des coûts et fait état des modifications à apporter pour obtenir une économie d'environ 500 euros / an en modifiant de 30 minutes l'allumage des lampadaires le matin et le soir. Cette proposition est acceptée par l'ensemble du conseil municipal.
- La commission propose la plantation d'arbustes à la sortie sud du village pour la somme de 200 euros.
- La commission propose de mettre un 2º container à tissus. Joël NAIN contacte la communauté de l'auxerrois pour connaître la faisabilité de cette proposition.

#### Commission Travaux

Rapporteur : Bernard RIANT

RAS

#### Commission Voirie Assainissement

Rapporteur : Bernard RIANT

La Lyonnaise des Eaux procède actuellement, pour le compte de la Communauté, à la réfection de canalisations Rue de l'Eglise, Rue de Beau, Rue des Tournants. Les travaux devront être terminés pour le vide grenier. Une attention toute particulière devra être apportée à la remise en état de la chaussée. Maurice POULIN et Denis JACQUEMARD sont chargés de cette tâche.

#### Commission Animation

Rapporteur : Richard GAUTIER

<u>Vide grenier</u>: 87 inscriptions à ce jour. Une nouvelle organisation est mise en place : vente de tickets pour éviter les manipulations d'argent.

<u>Chasse aux œufs</u>: à l'initiative de Marie Thérèse et Nadine, une chasse aux œufs a été organisée le mercredi 30 mars à la bibliothèque.

Une vingtaine d'enfants sont partis à la recherche des chocolats et en ont profité pour écouter des histoires.

#### Commission Accessibilité

Rapporteurs : Véronique PIERRON et Joël NAIN

#### Ecole élémentaire :

Montant total pour la mise en accessibilité de l'école élémentaire : 23 877.67 HT La demande de subvention sera déposée à la préfecture courant de semaine prochaine. Le conseil prend acte et charge le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

COMMISSION Aménagement de la Place Communale

Rapporteur : Véronique PIERRON

RAS

# 4 - DÉLIBERATIONS BUDGÉTAIRES

### BUDGET COMMUNE

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Richard GAUTIER, 2° Adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget commune de l'exercice 2015, dressé par Bernard RIANT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

	invest	issement	Fonctionnement		Investiss. + Fonctionn.	
Libeilé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Depairses ou déficit	Receites ow excédent	Dépenses ou déficit	Receites ou excédent
Résultat reporté 2014		69 493,49		11 540,00		81 033,49
Résultat affecté 2015		60 044,43	5. E 19			60 044,43
Opérations de l'exercice 2015	117 992,87	123 252,26	547 864,90	587 423,25		710 675,51
TOTAUX	117 992,87	252 790,18	547 864,90	598 963,25	665 857,77	851 753,43
Résultat de clôture 2015		134 797,31		51 098,35		185 895,66
Restes à réaliser 2015	97 694,00	11 421,00		11	97 694,00	11 421,00
TOTAUX CUMULES	215 686,87	264 211,18	547 864,90	598 963,25		863 174,43
RESULTAS DEFINITIFS		48 524,31		51 098,35		99 622,66

- 2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité des présents et représenté

#### COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bernard RIANT, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'année 2015, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare, à l'unanimité des présents et représenté, que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

# AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bernard RIANT

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, ce même jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
- Constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître :
  - un excédent de fonctionnement de 51.098,35 €
  - \$\text{un excédent d'investissement de 134.797,31 €}

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représenté :

• D'affecter le résultat de fonctionnement 2015, du budget commune comme suit :

Investissement	1068	Excédent de fonctionnement reporté	51 098,35
Fonctionnement	002	Excédent fonctionnement 2015	0,00

#### **VOTE DES TAXES 2015**

Le Maire propose d'adopter les chiffres proposés par les services de l'Etat, soit

	Prévision bases 2016	taux	Produit
Taxe habitation	572 100	16,32%	93 367
Taxe fonciere bâti	376 200	23,34%	87 805
Taxe foncière non bâti	37 400	48,39%	18 098
TOTAL			199 270

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représenté.

#### **BUDGET PRIMITIF 2016**

Le budget primitif 2016 est présenté en équilibre, comme suit :

	Foretonnement	Investissement
Dépenses	525 771,00	244 330,66
Recettes	525 771,00	244 330,66

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2016 tel que présenté à l'unanimité des présents et représenté.

### BUDGET ASSAINISSEMENT

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Richard GAUTIER**, 2° **Adjoint**, délibérant sur le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2015, dressé par Bernard RIANT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

	Investissement		Fondtionnement		Investiss. + Fonctionn.	
Libellé	Dépenses ou déficit	Receites ou excédent	Depenses Ou deficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Receites ou excédent
Résultat reporté 2014		80 471,54		16 163,27		96 634,81
Résultat affecté 2014						0,00
Opérations de l'exercice 2015	365 327,57	321 265,77	80 165,97	94 883,57		416 149,34
TOTAUX	365 327,57	401 737,31	80 165,97		445 493,54	
Résultat de dôture 2015		36 409,74		30 880,87		67 290,61
Restes à réaliser 2015	38 739,00				38 739,00	
TOTAUX CUMULES	404 066,57	401 737,31	80 165,97	111 046,84	484 232,54	512 784,15
RESULTAS DEFINITIFS		-2 329,26		30 880,87	202/01	28 551,61

- 2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité des présents et représenté.

#### COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bernard RIANT, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'année 2015, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité des présents et représenté, que le compte de gestion assainissement dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

# AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bernard RIANT

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, ce même jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.
- Constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître :
  - \$ un excédent de fonctionnement de 30.880.87 €
  - \$\text{un excédent d'investissement de 36.409,74 €}

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représenté D'affecter le résultat de fonctionnement 2016 du budget assainissement comme suit :

	Report excédent de fonctionnement 2014	002	11 880,87
Investissement	Excédent de fonctionnement reporté	1068	19 000,00

#### **BUDGET PRIMITIF 2016**

Le budget primitif 2016 est présenté en équilibre, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	104 183,87	95 134,74
Recettes	104 183,87	95 134,74

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2015 à l'unanimité des présents et représenté.

# 5 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

#### ERDF

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au conseil :

De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, soit 197,31€ arrondi à 197€ pour 2016.

Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représenté :

- Décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, soit 197,31€ arrondi à 197€ pour l'année 2016.
- Charge le Maire de procéder au recouvrement de cette recette auprès ERDF (article 70323 de la section de fonctionnement).

#### <u>Gaz</u>

Le décret du 25 avril 2007 prévoit de revaloriser chaque année les deux termes financiers retenus dans la formule de calcul des redevances. Toutefois, afin d'éviter les difficultés d'arrondis auxquelles peut conduire ce mécanisme, on peut concevoir que l'indexation porte sur le résultat final issu des

formules de calcul. En résumé, pour cette année 2016, la collectivité bénéficiaire pourra établir le montant plafond de sa redevance comme suit :

PR 2016 = ((0.035€ X 4 538) + 100€) X 1.16 = 300,23 €, arrondi à 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représenté :

o De fixer la RODP 2016 à 300 €.

## 6 - REMBOURSEMENT ENTRÉES AUXERREXPO

Lors du dernier Centre de Loisirs, la directrice a été amenée à avancer les entrées des enfants à Auxerrexpo. Le montant de cette sortie s'élève à 32,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représenté

o Décide de rembourser le montant de cette sortie à Jennifer LEMAN, pour un montant de 32 €.

## 7 - APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

#### Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 151-1 à L.151-43 et R.151-1 à R.151-53 :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2010 prescrivant la révision du POS valant PLU et définissant les modalités de concertation ;

Vu la délibération du Conseil municipal  $n^{\circ}2015/09$  en date du 26 février 2015 arrêtant le projet de P.L.U. et tirant le bilan de la concertation ;

Vu l'avis du SCOT au titre des articles L142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles.

Vu l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement mentionné à l'article L.104-6 du code de l'urbanisme;

Vu l'arrêté municipal n° 2015/35 en date du 14 septembre 2015 mettant le projet de PLU à enquête publique;

Considérant que les remarques émises par les personnes publiques associées sur le dossier de PLU arrêté seront prises en compte ;

Entendu les conclusions du Commissaire enquêteur ;

Considérant que les résultats de ladite enquête ne nécessitent pas de modification du plan local d'urbanisme, hormis les modifications issues des remarques des personnes publiques associées et reprises par le Commissaire enquêteur dans ses conclusions ;

Considérant que le projet du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé ;

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représenté :

- O Décide d'approuver le projet du PLU telle qu'il est annexé à la présente ;
- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département, conformément aux dispositions des articles R.153-20 à R.153-22 du Code de l'Urbanisme.
- O Dit que le PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
- O Dit que la présente délibération deviendra exécutoire :

- Dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du plan, ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications;
- Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

# 8 - DÉCISION n° 3-2016 - Convention avec le Centre de Gestion de l'Yonne : remboursement des frais médicaux par l'intermédiaire du CDG 89

Les communes font fréquemment appel au corps médical pour des consultations, des expertises..... Le règlement est très souvent tardif et les praticiens s'en plaignent.

Désormais les prestations seront réglées directement par le Centre de Gestion qui refacturera aux communes.

Le Maire a signé une convention en ce sens avec le Centre de Gestion de l'Yonne.

Le Conseil Municipal prend acte.

## 9 - COMMUNICATIONS

<u>Vigilance renforcée</u>: Bernard RIANT fait part d'un courrier du Préfet reçu le 29 Mars 2016 concernant la vigilance renforcée dans le cadre de la posture Vigipirate.

#### Eau potable

Le Maire informe les conseillers qu'un power point développant les actions en matière de protection de la ressource en eau sur l'auxerrois leur sera transmis prochainement.

La qualité de la ressource en eau sur l'Auxerrois est préoccupante du fait des pollutions d'origine agricoles en nitrate depuis longtemps et en pesticides et herbicides depuis quelques temps.

Ce programme d'action a pour but de modifier les pratiques agricoles en privilégiant les pratiques « bio » pour revenir rapidement à une qualité d'eau conforme.

La Communauté d'Agglomération, distributrice de l'eau potable sur le territoire de l'Auxerrois, a mis en place un programme d'action pour en garantir la qualité.

La situation est préoccupante. Sur les 4 captages en activité, 1 est fermé en raison de pollution aux herbicides et le captage de la plaine du Saulce, principale ressource de la distribution d'eau, est très sensible aux nitrates.

Ces pollutions sont toutes d'origine agricole.

Le programme d'action, via l'association de la Plaine du Saulce, vise à modifier très fortement les pratiques culturales des agriculteurs.

Les membres du Conseil recevront prochainement le contenu de ce programme d'action.

Prochaine réunion du Conseil: Vendredi 29 Avril 2016 à 20 h 30

Séance est levée à Fait et délibéré, le 31 mars 2016.